

"Interdire les mères porteuses incite à commettre des infractions"

Par Julie Saulnier, publié le 22/01/2010 à 15:52 - mis à jour le 22/01/2010 à 16:43

Le [rapport Léonetti](#) préconise de maintenir l'interdiction des mères porteuses. Sylvie Mennesson, co-présidente de l'association [Clara](#), déplore cet immobilisme.



AFP

"Je déplore que le Parlement n'ait pas eu la curiosité d'observer nos voisins européens qui pratiquent la gestation pour autrui."

Le rapport Léonetti [maintient l'interdiction](#) du recours aux mères porteuses en France. Quel est votre sentiment?

Le rapport Léonetti est une régression, il prétend que depuis 25 ans (date de la dernière loi interdisant les mères porteuses) le monde n'a pas changé. Mais je ne suis pas surprise, je connais le très grand conservatisme de cet homme. Aux [états généraux de la bioéthique](#), déjà, le rapport rendu par le député Jean Léonetti avait la même saveur. Pendant les travaux de la mission parlementaire, il n'y a eu qu'une parodie de débat. Seul un panel de quatorze personnes, formées en quelques jours seulement aux grandes questions de la bioéthique, a été auditionné par le groupe de travail.

Je déplore que le Parlement n'ait pas eu la curiosité d'observer nos voisins européens. La Grande-Bretagne et la Grèce, par exemple, qui pratiquent la gestation pour autrui. Si les mères porteuses n'y sont pas encadrées, elles n'y sont pas interdites.

Pour quelles raisons la mission maintient cette interdiction?

Leur argument consiste à dire "nous voulons éviter les dérives". Mais quelles dérives? S'ils n'observent pas comment marche la gestation pour autrui (GPA) dans les pays où elle est

légale, comment peuvent-ils savoir qu'elle pose problème? C'est en interdisant les mères porteuses qu'on incite les parents en mal d'enfants et désespérés à commettre des "infractions". Il ne faut pas se leurrer, les couples qui souhaitent avoir un enfant ont recours aux mères porteuses à l'étranger ou pire, sur le territoire français en toute illégalité.

Le rapport Léonetti souligne pourtant un risque de "[marchandisation](#)"...

Le baby business ne reflète pas la réalité puisque la gestation pour autrui repose entièrement sur le don. C'est par solidarité que les femmes décident d'être mères porteuses. L'exemple des Etats-Unis, qui est souvent montré comme "dérive" par les politiques, n'est pas applicable à la France. Outre-Atlantique, il n'existe pas de système de santé, les familles ayant recours à la gestation pour autrui payent donc les frais médicaux.

La légalisation des mères porteuses trouve-t-elle un écho dans le public?

[61% des Français](#) sont favorables à la gestation pour autrui. Or, le législateur refuse de suivre cette majorité. L'évolution de la société va dans le sens de la légalisation des mères porteuses: le nombre de couples ayant des problèmes d'infertilité est croissant: de 2% en 2009, il pourrait passer à 10% en 2020. L'adoption ne suffira pas à pallier cette carence.

Après la remise de ce rapport, quelle est la suite?

Ce rapport va tomber dans les oubliettes car outre le fait qu'il ne suit pas l'opinion publique, il ne donne pas de statut légal aux [enfants nés de mères porteuses](#). Or, ils sont nombreux. Nous allons donc continuer à nous battre et à faire notre [travail de pédagogie](#) envers les députés qui seront appelés à voter prochainement. Nous avons aussi une proposition de loi toute prête qui reprend largement celle émanant du Sénat.

(*) [Clara](#): Comité de soutien pour la légalisation de la GPA (gestation pour autrui) et l'aide à la reproduction assistée